

ETABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DETAILLANT L'UTILISATION QUI A ETE FAITE DES CREDITS RECUS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DU PARITARISME PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE LA TANNERIE MEGISSEIRE
IDCC N° 207

AU TITRE DE L'ANNEE 2020

1. **Déclaration sur l'honneur** de la personne habilitée à représenter l'organisation que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11

Une Déclaration sur l'honneur de la Déléguée Générale, habilitée à représenter l'organisation, attestant que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L. 2135-11, a été établie le 11 juin 2021.

2.

- a. La méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus est :
Ces crédits sont enregistrés au Compte 791, sous la rubrique « Produits des organismes sociaux »
- b. Identification des financements octroyés à l'organisation par l'association de gestion du fonds paritaire national

Les Fonds reçus en 2020/2021 par l'AGFPN ont été les suivants :

- 539 € au titre du reliquat 2019
- 2.193 € au titre de l'année 2020.

DATE		MONTANT EN EUROS
28/05/2020	virt AGFPN- Reliquat 2019	539
09/2020	virt AGFPN- 1 ^{er} acompte	302
09/2020	virt AGFPN -2 ^{ème} acompte	498
11/2020	virt AGFPN- 3 ^{ème} acompte	498
01/2021	4 ^{ème} acompte	480
03/06/2021	Solde 2020	415
	Total 2020	2732

3. **Identification des moyens mis en œuvre** par l'organisation pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L. 2135-11 du code du travail

Les dépenses ont été engagées dans le cadre de la mission 1, à savoir : La conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.

Compte-tenu de la crise sanitaire rencontrée en 2020, il est précisé que beaucoup de réunions se sont tenues par visioconférence à distance. De ce fait, pour certaines réunions, il ne figure que des coûts salariaux.

Les réunions tenues ont été de différents ordres :

La tenue de réunions (durée calculée à partir des procès-verbaux de réunion) : le budget total des dépenses en 2020, au titre du paritarisme est de 5.800,62 € :

De la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) : 4 réunions en 2020, coût total 2129.47€

- o 20 janvier à Paris, durée : 3H

- Objet : négociation salaire minima, projets d'accord Pro-A et Entretiens professionnels.



Coût de la réunion : 353.11€ représenté par des frais de déplacement de la délégation syndicale et le coût salarial de la Responsable sociale.

o 27 janvier à Paris, durée : 2H

- **Objet** : négociation salaire minima (2)

Coût de la réunion : 192.1€ représenté par des frais de déplacement de la délégation syndicale et le coût salarial de la Responsable sociale.

o 24 février à Paris, durée : 2H30

- **Objet** : Projet d'accords Pro A et Entretiens Professionnels, thèmes de négociation 2020, projet groupement taux AT/MP.

Coût de la réunion : 333.82€ représenté par des frais de déplacement de la délégation patronale et le coût salarial de la Responsable sociale.

o 9 septembre à Paris, durée : 2H30

- **Objet** : projets accords APLD, projet d'accord mesures d'urgence, avenant don de jour de repos N°3, Projey d'accord sur les congés et monétisation, Activité Partielle individualisée.

Coût de la réunion : 1250.44€ représenté par des frais de déplacement et de repas de la délégation syndicale ainsi que de la délégation patronale, et le coût salarial de la Responsable sociale.

De la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnel : 2 réunions en 2020, coût total 1986.38 €

o 02 juillet à Paris, durée : 3h00

- **Objet** : finalisation transformation CQP, liste cœurs de métiers, le contrat de professionnalisation expérimentale, PIC démarches prospectives compétences, plan emploi compétences logistique.

Coût de la réunion : 1009.44€ représenté par des frais de déplacement, de repas et d'hébergement de la délégation patronale et syndicale et le coût salarial de la Responsable sociale.

o 06 octobre à Paris, durée : 2H

- **Objet** : transformation CQP industrie des cuirs et peaux, CQPI agent logistique, SIRH de branche, formation REACH, Accord mesures d'urgence, attractivité des métiers

Coût de la réunion : 976.94€ représenté par des frais de déplacement et d'hébergement de la délégation patronale ainsi que le déplacement de la délégation syndicale et le coût salarial de la Responsable sociale.

Comité technique National (CTNF) CNAM TS : 2 réunions en 2020, coût total 349.8€.

o 26 mars, durée 2h30.

- **Objet** : programme de travail du CTN-F, projet des textes pour décision, incitations financières, listes des manifestations relatives à la santé sécurité au travail, présentation des notes d'opportunité

Coût de cette réunion : 174.9 € représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 1 octobre, durée 2h30.

- **Objet** : présentation livret sinistralité 2019 des ATP/MP et accident de trajet, avis sur les statistiques financières 2017-2018-2019, plan de reprise d'activité, point sur les commissions, révision recommandation R412

Coût de cette réunion : 174.9 € constitué du coût salarial de la Responsable sociale.

De la Section Paritaire Professionnelle OPCO 2i, 4 réunions en 2020, coût total 762.84 €

o 18 février, durée 3 heures.

- **Objet** : dénomination de la SPP, transfert de l'activité de l'ensemble des branches constituant la SPP et OPCO 2i, point prises en charge Plan de Développement des Compétences (PDC) et alternance Gestion Pro A, mise en place des AR2I, développement plateforme certifications.

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 03 juin, durée 3 heures.

- **Objet** : gestion Covid 19 et impacts sur l'activité Opco2i, activités et décaissements au 30/04, présentation alternance et apprentissage, présentation des travaux des commissions statutaires.

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 01 octobre, durée 3 heures.

- **Objet** : plan de relance, organisation, point de suivi de l'activité 1er semestre 2020, actualité des décisions CA OPCO 2i, projets et actions interindustriels Présentation des actions Observation, études.



Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 01 décembre, durée 3 heures.

- **Objet** : point sur les sujets cités pour la réunion du 1^{er} octobre et Prodiat, mise en œuvre opérationnelle Pro A, modalités et règles de prise en charge 2021.

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

Des Commissions Statutaires Paritaires (commission plan de développement des compétences entreprises de - 50 salariés) OPCO 2i, 3 réunions en 2020, coût total 572.13 €

o 15 janvier, durée 3 heures.

- **Objet** : installation de la Commission PDC Président et Vice-Président, point plan PDC, orientations et priorités 2020, questions diverses

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 17 juin, durée 3 heures.

- **Objet** : approbation relevée de décision du 15 janvier 2020, point PDC -50 salariés, listes cœurs de métier, analyse des actions Clés en Main, questions diverses

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

o 13 octobre, durée 3 heures.

- **Objet** : approbation relevée de décision du 17 juin 2020, point PDC -50 salariés, analyse des actions Clés en Main, questions diverses

Coût de cette réunion : 190.71€, représenté par le salaire de la Responsable sociale.

4. La description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L. 2135-11

Comme évoqué précédemment, en qualité d'Organisation Patronale, seule la mission 1 nous concerne.

Les charges prises en compte ont été celles directement imputables, à partir :

- Du bulletin de salaire pour la responsable de la commission sociale et paritaire au sein de notre organisation patronale, sur la base du salaire brut auquel a été appliqué un taux de 62% de charges patronales, proratisé par rapport à la durée de la mission menée.
- Des notes de frais des partenaires sociaux, contrôlée par notre Déléguée Générale et sur la base des montants réglés par la comptable de notre organisation patronale, qui comportent selon les événements des frais de transport, des frais d'hébergement, des déjeuners et/ou des dîners.

5. Une note descriptive des moyens mis en œuvre par l'organisation qui ont concouru aux charges qui ont été exposées

- a) Des moyens humains : une salariée en charge du dialogue social au sein de notre organisation patronale (la responsable de la commission sociale et paritaire en CDI à temps plein)
- b) Des moyens financiers : paiement de factures et note de frais



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA TANNERIE MÉGISSERIE
122, rue de Provence 75008 Paris
TEL : +33 (0)1 45 22 96 45
ffim@leatherfrance.com
Siret 784 359 450 00017